

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 avril 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 7452

présenté par  
M. Cazeneuve

à l'amendement n° 4741 de M. Balanant

-----

**ARTICLE 68**

À l'alinéa 3, substituer à la référence :

« articles L. 173-3 »

les mots :

« 2° et 3° de l'article L. 173-3, les délits définis aux articles L. 216-6 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à réintroduire un oubli dans la liste des délits de pollution à assimiler en matière de récidive : le délit général de pollution des eaux visé à l'article L. 216-6 du code de l'environnement.